

<b>Zeitschrift:</b>	Action : Zivilschutz, Bevölkerungsschutz, Kulturgüterschutz = Protection civile, protection de la population, protection des biens culturels = Protezione civile, protezione della popolazione, protezione dei beni culturali
<b>Herausgeber:</b>	Schweizerischer Zivilschutzverband
<b>Band:</b>	50 (2003)
<b>Heft:</b>	4
<b>Artikel:</b>	La protection des biens culturels dans les musées
<b>Autor:</b>	[s.n.]
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-369701">https://doi.org/10.5169/seals-369701</a>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 15.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

BODENSEESYMPOSIUM DE L'ICOM, À BREGENZ (A)

# La protection des biens culturels dans les musées



A Bregenz, le rôle pionnier du système suisse a été souligné.

OFPP. Le thème du Colloque international du Lac de Constance (Bodenseesymposium) qui s'est tenu du 19 au 21 mai 2003 à Bregenz (A) ne pouvait pas tomber mieux à propos, les pillages de musées dans l'Irak en guerre fournissant une toile de fond d'actualité. Le thème choisi pour l'occasion «Musées sous menace: catastrophes naturelles – vols – terreur» a donné lieu à de nombreux exposés et débats. Il a aussi été question de la protection suisse des biens culturels qui a été présentée sous toutes ses facettes dans le cadre d'une conférence suivie d'une table ronde.

Le récent colloque a été organisé par des représentants du comité autrichien de l'ICOM (International Council of Museums), en français «Conseil international des musées». Tous les trois ans, les Comités nationaux de l'Autriche, de l'Allemagne et de la Suisse organisent un congrès qui se tient alternativement dans l'un de ces trois pays. En 2006, il aura lieu en Suisse.

## La protection des biens culturels, un thème d'une actualité brûlante

Entre les excursions de perfectionnement professionnel en Allemagne et en Suisse et les divers exposés et débats autour du thème principal, les quelque 200 participants ont eu un programme bien rempli. Des représentants de diverses directions de musées ont exposé leurs conceptions en matière de lutte contre le vol et les actes terroristes, le feu, les inondations et autres catastrophes naturelles. Divers problèmes ont été passés en revue à ce propos: mesures préventives, gestion des

crises, restauration des objets endommagés, collaboration avec les compagnies d'assurance, la police et Interpol en matière de vols et de commerce illicite des biens culturels. Les actes du colloque feront l'objet d'une publication qui devrait paraître cette année encore.

## La PBC suisse, un modèle à suivre

Compte tenu du large succès rencontré par le Congrès international de la protection des biens culturels de l'année dernière à Berne, les représentants de la PBC de l'Office fédéral de la protection de la population (OFPP) avaient été invités à présenter la structure et l'organisation de la protection des biens culturels en Suisse. Lors du débat animé qui a fait suite à l'exposé, le rôle pionnier du système suisse a été souligné à plusieurs reprises. De nombreux intervenants ont également insisté sur l'importance primordiale de la collaboration internationale avec les experts.

La visite des abris pour biens culturels récemment aménagés au Musée de la Principauté du Liechtenstein (Landesmuseum) à Vaduz a permis de conclure de manière idéale cette rencontre particulièrement enrichissante.

## L'envers du décor en Irak: un témoignage direct, point fort de la manifestation

L'importance cruciale en muséologie de mesures de prévention telles que celles mises en œuvre par la protection suisse des biens culturels (abris, évacuation d'objets menacés dans des dépôts protégés, etc.) a été magistralement démontrée par le compte rendu de divers témoignages oculaires des odieuses déprédations de biens culturels en Irak. Le professeur Helga Trenkwalder, de l'Université d'Innsbruck, qui dirige depuis 25 ans les fouilles archéologiques en Irak, a présenté un saisissant diaporama des destructions commises contre les objets et les installations dans les musées de ce pays durant la guerre. Partant du postulat que «La force des actes vaut tous les discours», Mme Trenkwalder a exhorté l'auditoire à activer la mise en œuvre de prestations d'aide pour la protection et la restauration des biens culturels irakiens, d'autant qu'il n'existe encore aucun gouvernement constitué en mesure de prendre les choses en mains. Visiblement émue, elle a condamné l'attitude passive des Américains qui n'ont apparemment rien fait pour tenter de protéger les biens culturels, au contraire. Lors des discussions passionnées qui ont suivi son exposé, plusieurs intervenants ont exprimé le soupçon qu'il s'agirait de la destruction intentionnelle de l'identité d'un peuple et que les occupants auraient même encouragé subrepticement les vols, les destructions et le commerce illicite de biens culturels.

## Importance accrue de la ratification du Deuxième Protocole

Les récents événements en Irak ont montré une fois de plus toute la valeur symbolique et identitaire des biens culturels. Ces objets sont souvent délibérément détruits dans les conflits armés. Le vainqueur veut ainsi gommer l'identité des vaincus, anéanier le sentiment d'appartenance communautaire, afin de pouvoir installer plus vite et plus facilement un nouveau système. De telles réflexions ont également joué un rôle non négligeable dans l'élaboration en 1999 du Deuxième Protocole à la Convention de La Haye de 1954. L'un des principaux intérêts de ce Protocole est d'autoriser dès la fin des affrontements la poursuite pénale des personnes ayant détruit sciemment des biens culturels durant le conflit.

En Suisse, le message de ratification est actuellement en consultation. Les pronostics sont bons pour une ratification par notre pays au début de l'année prochaine. Cela permettrait à la Suisse de confirmer au niveau international son rôle de précurseur en matière de protection des biens culturels. □